



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/355/Add.2
1er août 1988

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 110 de l'ordre du jour
provisoire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	2
Union postale universelle	2
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	5

* A/43/150.

REPCNSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

UNION POSTALE UNIVERSELLE

[Original : français]
[29 juin 1988]

1. Pour sa part et malgré le caractère très technique de son domaine d'activité et ses moyens limités, l'Union postale universelle (UPU) a toujours apporté, dans la mesure de ses possibilités, sa modeste contribution à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont la Namibie.
2. Pour le cas précis de la Namibie, le Bureau international de l'UPU a élaboré en 1981 deux documents de projet pour ce pays concernant, l'un le renforcement des structures de l'administration postale et, l'autre, la formation du personnel. Ces projets, adressés en version anglaise au Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et au Directeur régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique d'alors, n'ont malheureusement pas reçu l'accueil attendu. Cependant, l'UPU demeure disposée à les réactualiser, à les soumettre et, le cas échéant, à les mettre en oeuvre dans le cadre de la résolution précitée, en collaboration avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et le PNUD.
3. Dans l'immédiat, l'UPU est disposée à examiner la possibilité d'accorder, au titre du programme UPU, des bourses de formation postale de courte durée à de futurs cadres namibiens.
4. Quant à la participation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie aux travaux des organes de l'UPU (résolution 42/14 C de l'Assemblée générale, par. 10 à 12), l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'UPU prévoit que des représentants de l'Organisation des Nations Unies seront invités à assister aux congrès, conférences administratives et commissions de l'Union et à participer, sans droit de vote, aux délibérations de ces réunions.

[Original : français]
[15 juillet 1988]

1. En vertu de l'article IV de l'Accord Organisation des Nations Unies/UPU on a soumis au Conseil exécutif de l'UPU, lors de sa session d'avril/mai 1988, un rapport sur les mesures que le Bureau international a prises à la suite des "Recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées" en même temps que les résolutions au sujet de l'application de la Déclaration sur la décolonisation et dont certaines parties concernent les institutions spécialisées.
2. Au cours de sa séance du 2 mai 1988, le Conseil exécutif a pris acte du rapport et des résolutions en question, lesquelles ont fait l'objet du document CE 1988 - Doc 3/Annexe 1.

/...

3. A ces renseignements, il convient d'ajouter ce qui suit en ce qui concerne l'assistance technique postale accordée par l'UPU aux réfugiés et aux territoires non autonomes, ainsi qu'aux pays nouvellement indépendants :

I. ASSISTANCE AUX REFUGIES ET AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

L'aide ci-après a été fournie :

A. Au titre des activités financées par l'UPU

1. Réfugiés africains

Une bourse pour suivre la formation postale générale de trois mois à Bremen (République fédérale d'Allemagne) du 7 avril au 1er juillet 1988 (Fonds spécial UPU).

2. Territoires des Caraïbes

Anguilla, Vierges (îles) : bourse pour la participation à la réunion des directeurs généraux à Georgetown.

II. ASSISTANCE AUX PAYS NOUVELLEMENT INDEPENDANTS

L'aide ci-après a été fournie aux pays suivants :

A. Au titre des programmes financés par l'UPU

1. Pays du Pacifique

a) Iles Salomon :

- Une bourse d'une durée de neuf semaines pour la participation à l'un des cours organisés à l'Asian-Pacific Postal Training Center (APPTC), Bangkok;
- Matériel d'exploitation.

b) Tuvalu :

- Une bourse d'une durée de 10 semaines pour la participation au cours organisé à l'APPTC, Bangkok;
- Une bourse d'une durée de 24 semaines pour la participation au cours organisé à l'APPTC, Bangkok.

c) Kiribati : Une bourse d'une durée de 10 semaines pour la participation à l'un des cours organisés à l'APPTC, Bangkok.

/...

2. Pays de la sous-région des Caraïbes

Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines : Une bourse pour la participation à la réunion des directeurs généraux à Georgetown.

3. Pays du Pacifique

a) Iles Salomon : Une bourse d'une durée de huit semaines pour la participation au cours de formation à Malé.

b) Kiribati :

- Une bourse d'une durée de huit semaines pour la participation au cours de formation à Malé;
- Une bourse d'une durée de huit semaines pour la participation au cours de formation à Rajshahi.

c) Tuvalu :

- Une bourse d'une durée de huit semaines pour la participation au cours de formation postale à Malé;
- Une bourse d'une durée de six semaines pour la participation au cours de formation postale à Rajshahi.

d) Vanuatu : Une bourse d'une durée de huit semaines pour la participation au cours de formation à Malé.

4. Pays d'Afrique

Zimbabwe : Bourses de voyage au Séminaire du courrier accéléré international (EMS) à Potomac (Etats-Unis) et au Colloque sur les stratégies en matière d'exploitation et de gestion postales à Beijing.

B. Au titre des activités financées par le PNUD

1. Pays d'Afrique

Le Zimbabwe a bénéficié d'une mission de consultant en matière de service EMS, au titre du projet RAF/81/054, du 17 mars au 15 avril 1988.

2. Pays arabes

Djibouti :

- Trois missions de consultant d'une durée totale de sept mois;
- Une mission de Volontaires des Nations Unies (VNU) d'une durée de 18 mois;
- Deux bourses d'une durée totale de cinq mois et demi pour la participation aux cours organisés en France.

3. Pays d'Asie/Pacifique

a) Iles Salomon : Une mission de consultant d'une durée de deux mois dans le cadre du projet régional RAS/86/174;

b) Kiribati : Une mission de consultant d'une durée de deux mois dans le cadre du projet régional RAS/86/172;

c) Vanuatu :

- Une mission de consultant d'une durée de deux mois dans le cadre du projet régional RAS/86/172;
- Fourniture de matériel d'exploitation dans le cadre du projet RAS/86/172.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

[Original : anglais]
[20 juillet 1988]

Comme suite à sa lettre du 4 avril 1988 concernant la résolution 42/75 de l'Assemblée générale et se référant à la résolution 42/14 A à E de l'Assemblée, relative à la question de Namibie et notamment au paragraphe 15 de la résolution 42/14 E, le Haut Commissaire tient à vous assurer qu'il est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour accroître l'assistance du HCR en vue de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés.
